



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 janvier 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 janvier 2003

**Subventions vie associative pour le jumelages et la coopération**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2003**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Après information des offices concernés, pour les associations adhérentes,

Il vous est proposé de passer les conventions attributives de subvention pour des actions de jumelages avec :

<b>Chorale André Léculeur</b>	<b>2 300,00 €</b>
<b>Orchestre à Vent de Niort</b>	<b>3 000,00 €</b>
Imputation budgétaire 920.041.6574 # 03098	

- d'accorder une subvention pour des actions de coopération, conformément à la convention signée le 29 décembre 1994 avec :

<b>- ANJCA</b>	<b>9 147,00 €</b>
Imputation budgétaire : 920.041.6574 # 03097	

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ci-jointe,
- autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations concernées, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)